

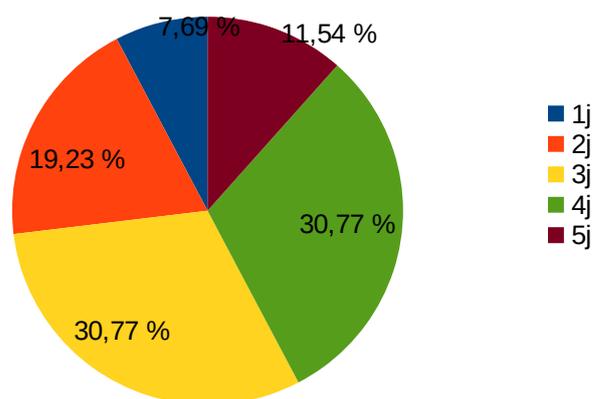
Il y a plusieurs semaines nous vous avons adressé un questionnaire relatif au télétravail, nous tenons déjà à vous remercier pour vos réponses.

Nous souhaitons aujourd'hui vous communiquer l'analyse faite sur vos retours.

Dans un premier temps nous pouvons constater que le télétravail a été imposé à 73,33 % d'entre vous, nous sommes bien loin de la notion de volontariat répétée à corps et à cri par notre direction. (pour information 2 % d'entre vous se sont vu refuser l'opportunité de télétravailler).

La grande majorité des télétravailleurs ont exercé depuis la maison entre 3 et 4 jours.

Fréquence de journées télétravaillées



Il reste à déplorer que près de 31 % d'entre vous ont rencontré des difficultés.

Pour 63 % des agents les jours télétravaillés ont été fixes et à peu près autant ont disposé d'un espace dédié.

Gardons à l'esprit que près de 30 % des agents n'étaient pas seuls à travailler à la maison.

Plus des deux tiers d'entre vous déplorent un sentiment d'isolement et regrettent l'absence de réunions de service .

Les discussions par mail ou Tchap ont permis à la quasi-totalité d'entre vous d'échanger sur les problématiques et d'y obtenir des réponses.

La vie privée de 30 % des télétravailleurs a été impactée .

En règle générale, le télétravail a mieux permis d'articuler la vie privée et la vie professionnelle dans le contexte pandémique.

Malgré une ergonomie et un aménagement très moyen, la plupart des agents n'ont rencontré que peu de difficultés excepté les besoins d'édition.

N'oublions pas que le télétravail a généré des frais supplémentaires pour près de 34 % des agents et que 71 % ont sollicité une prise en charge par la DGFIP.

Pratiquement 9 agents sur 10 souhaitent maintenir au moins une partie de leur activité en télétravail.

Parmi les responsables de service, près d'un tiers ont rencontré des difficultés dans le suivi managérial de leurs équipes, notamment concernant la tenue des plannings.

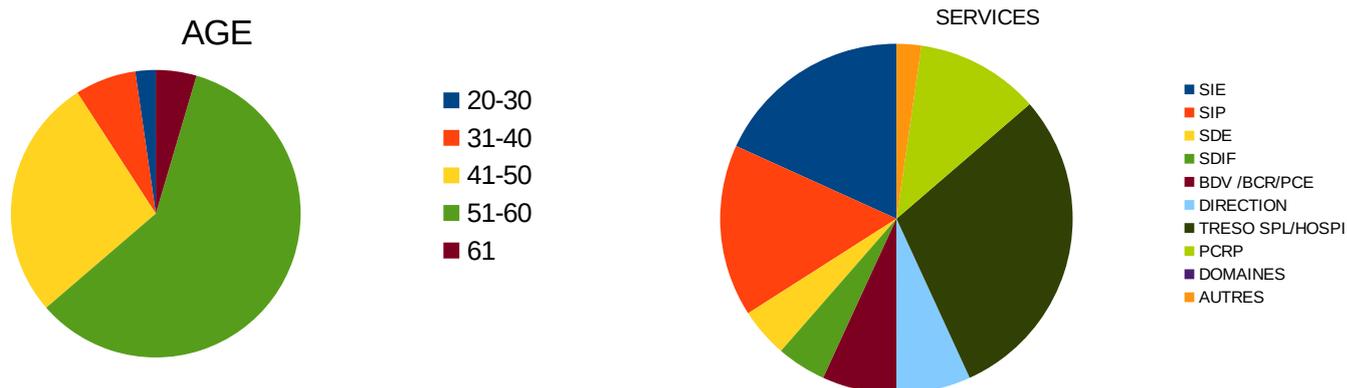
La plus grande partie d'entre eux se sont efforcés de garder un contact régulier avec les équipes et un semblant de collectif.

Ils n'ont pas eu le sentiment d'une sollicitation accrue.

94 % des collègues restant en présentiel n'ont pas sollicité de télétravail. A 78 % ils ont ressenti une surcharge de travail liée à l'absence physique de leurs collègues et chefs de service.

Une grande majorité a également déploré l'absence de réunions de service jugées nécessaires.

Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie, deux tiers des agents sont satisfaits d'être en télétravail, souhaitent sa reconduction, mais les trois quarts sollicitent tout de même des améliorations.



Dans les prochaines semaines vous serez amenés à vous positionner sur une éventuelle reprise du télétravail, selon les modalités qui vous ont été présentés par vos responsables.

A ce jour, de nombreuses zones d'ombres persistent quant à l'organisation pratique de ce nouveau télétravail.

Il demeure important de vous déterminer en toute connaissance de cause et surtout de ne pas vous précipiter dans votre choix. Le télétravail peut être mis en place et révisé dans un délai de 2 mois.

Nous vous rappelons que comme pour d'autres actes de gestion vous pouvez faire appel à un représentant de Solidaires Finances Publiques en cas de désaccord avec votre hiérarchie.

Pour nous joindre :

- par mail à l'adresse ; solidairesfinancespubliques.ddfip68@dgfip.finances.gouv.fr
- ou également par téléphone au 06 44 94 41 07.